



Permanence de la solidarité



Un espace d'écoute assuré
par les élu(e)s de la ville

Renseignements :
Pôle social
01 49 42 70 03
www.villedupre.fr - rubrique Solidarité



Un espace d'écoute assuré par les élu(e)s

Le Pré Saint-Gervais est un territoire de solidarités. Depuis des années, nous impulsions – à travers l'action sociale de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale – une politique de soutien aux personnes les plus fragiles. Notre responsabilité d'élu(e)s nous engage à lutter contre les inégalités et à agir pour l'accès au logement, à la formation, à l'éducation et plus largement, pour l'accès aux droits. Même si la Municipalité ne peut répondre à toutes les demandes qui s'expriment, les élus se doivent également d'entendre les préoccupations de nos concitoyens à travers des plateformes d'écoute et de dialogue.

Dans un contexte économique et social difficile, le soutien aux populations isolées est plus que jamais au coeur de nos priorités. Nous avons donc souhaité **créer un espace unique d'écoute assuré par les élu(e)s de la ville sur des thématiques élargies** (logement, aides sociales, seniors, petite enfance, emploi, handicap).

Pour développer l'écoute assurée jusqu'alors dans le cadre des permanences logement, il était essentiel de créer **une véritable permanence « élus », une fois par semaine, chaque vendredi**, avec un suivi individualisé et personnel de chaque situation.

Ce dépliant a pour but de vous fournir toutes les étapes à suivre pour débiter votre démarche, notamment la procédure simple de prise de rendez-vous confidentielle mise en place dans le cadre de ces permanences.

Gérard Cosme

Maire du Pré Saint-Gervais
Président d'Est Ensemble

Julien Renault

Adjoint au Maire en charge
de la Solidarité et du Logement

Marlène Doine

Conseillère municipale chargée
du dispositif des permanences



Étape 1

Vous remplissez la fiche de demande de rendez-vous

Vous vous rendez au guichet du Pôle social afin de remplir une fiche de demande de rendez-vous pour la permanence de la solidarité.

Pour éviter de vous déplacer, vous pouvez remplir en ligne la fiche de demande sur www.villedupre.fr (rubrique Solidarité).



Étape 2

Vous recevez un rendez-vous

Si votre demande entre dans le cadre de la permanence, vous recevrez un rendez-vous avec un(e) élu(e).

Si votre demande n'entre pas dans le cadre de la permanence (demande de passeport, carte d'identité, démarches administratives, etc.), vous serez tout de même pris en charge par les services municipaux qui se tiendront à votre disposition pour vous informer et vous accompagner dans votre démarche.



Étape 3

Vous rencontrez un(e) élu(e) et lui exprimez votre situation

Lors de cet échange privilégié, vous pourrez ainsi exposer votre demande dans la plus grande confidentialité, avec l'élu(e) présent lors de la permanence. Un **suivi individualisé** vous sera alors proposé.



Quelles demandes entrent dans le cadre de la permanence ?

Les sujets qui peuvent être abordés au cours des rendez-vous couvrent des thématiques élargies. Vous pourrez, entre autres, exprimer vos besoins en termes de modes d'accueil, de formation, de logement...

Comment se rendre au Pôle social ?

1, rue Émile-Augier

Tél. : 01 49 42 70 03

**P'tit Bus : arrêt Marché-Mairie
du Pré Saint-Gervais**

Horaires : le lundi, mardi, jeudi,

vendredi : de 8h30 à 11h45

et de 13h30 à 17h15

le mercredi, de 13h30 à 17h15

